

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable est un projet issu d'une réflexion collective sur le devenir de la commune. C'est donc un projet politique.

Pour mémoire, lors de la campagne municipale nous avons organisé au mois de février une réunion publique pour présenter le PLU en vigueur et pour faire la synthèse des discussions relatives à ce sujet qui ont eu lieu lors des réunions de quartiers durant la campagne électorale.

Les priorités qui s'en sont dégagées, portent pour l'essentiel sur :

- 1- un centre ville attractif et dynamique, pour redonner à Anduze sa fonction historique de Bourg-Centre.
- 2- un environnement préservé qui participe à la qualité de vie de chacun et qui en fait une destination touristique incontestée.

Les moyens à disposition réaliser nos objectifs

Pour le centre-ville :

- **L'OPAH-RU portée par Alès Agglomération**, qui doit démarrer à la fin de l'année et qui est un grand projet de réhabilitation des logements sur Anduze. La finalité est d'encourager la rénovation des logements anciens et la mise sur le marché des logements vacants.
- Un **contrat Bourg-centre avec la Région** qui vise à renforcer les fonctions de centralité et d'attractivité d'Anduze à l'échelle du bassin de vie.
- La mise en place de **liaisons douces** avec les quartiers et les communes environnantes afin de faciliter les déplacements piétons et cyclistes, projet insufflé par le département(?)

Pour les espaces naturels et agricoles cela passe essentiellement par cet outil de planification qu'est le **PLU**. Ces espaces sont à protéger afin de préserver la richesse naturelle et paysagère du territoire. Des réponses sont possibles avec la limitation de l'emprise des zones urbaines, la valorisation de site tel que le site Natura 2000 « Les falaises d'Anduze » et de ZNIEFF, l'accompagnement au développement des terres agricoles.

Certains secteurs seront réétudiés

- **Le quartier de Labahou**

Une entrée de ville, les enjeux d'aménagements sont importants tant sur le plan touristique que sur le plan économique. Il s'agira donc de lui donner plus de lisibilité en structurant les différents espaces. L'implantation de nouvelles surfaces commerciales sera abandonnée au profit de la préservation des terres agricoles.

- **Le quartier de la gare**

Il correspond à une logique d'extension du centre-ville, il est donc nécessaire d'avoir un projet global d'aménagement. Destiné à des logements et des équipements, il s'agira d'intégrer plus de mixité et de développement durable, de type éco-quartier, tout en maintenant l'accueil touristique.

- **Les terres agricoles**

Leur préservation est une priorité, elle est la condition essentielle pour le développement d'une agriculture locale et d'échanges de proximité. Les circuits courts sont à encourager. L'agriculture joue un rôle important autant du point de vue économique que de l'entretien du paysage.

- **Les terres naturelles**

Elles sont essentielles pour la préservation de notre environnement et le maintien de la biodiversité présente sur ces espaces. Elles sont également essentielles dans la **gestion des risques d'inondation et des aléas climatiques (incendies)**, pour mieux résister aux événements importants auxquels nous sommes de plus en plus confrontés.

En effet les massifs boisés alentours contribuent à limiter le risque des inondations par ruissellement. L'analyse de ces risques a fait l'objet d'études qui seront intégrées aux pièces réglementaires du PLU pour rendre visibles les risques de ruissellement et de débordement des eaux et encadrer la constructibilité afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Je laisse la place à M. Gazabre du bureau d'étude Urba Pro qui va vous présenter ce document.

Danielle Grosselin, quatrième adjointe, déléguée à l'urbanisme